

VIVRE À RIBÉRAC

LE MAG' DE
LA VILLE

N° 02
AUTOMNE
2022

Ville de Ribérac



PAGES SPÉCIALES
INTEMPÉRIES

RECONSTRUIRE

ZOOM : DOSSIER SANTÉ

Ouverture du Centre départemental

FINANCES

Un budget
qui soutient
et investit

ÉCONOMIE

Vers la réouverture
de l'abattoir

PROJET

Ribérac, Petite
ville de demain

MÉMOIRE

Pierre Masse,
la justice au cœur

villederiberac.fr

Ribérac, ville solidaire avec l'Ukraine

Dès les premiers jours de la guerre en Ukraine, fin février 2022, Nicolas Platon, maire de Ribérac s'est entretenu avec Laurent Fortin, consul ad-honorem d'Ukraine à Bordeaux afin de relayer les informations concernant les dons, les bénévoles et les recensements d'hébergements d'urgence.

La mairie a ensuite organisée une réunion avec les associations caritatives de Ribérac et mis en place une collecte de produits de première nécessité, ensuite transmise aux ONG.

Son soutien a été affiché fièrement avec le drapeau ukrainien accroché sur l'Hôtel de ville.

Début mars, moment d'émotions avec l'accueil par le Maire d'une famille de réfugiés : Natalia, Makar et Arina venus rejoindre Mariia, Kyrylo, Teodoro et Mykhalio après un long périple depuis Irpin (à l'ouest de Kiev).

La mobilisation a continué à Ribérac avec l'organisation d'un concert de soutien au peuple ukrainien donné par la Société Musicale de Ribérac à la Collégiale Notre-Dame fin mai avec un moment fort quand les musiciens ont interprété l'hymne national ukrainien devant un public nombreux et qui s'est alors levé porté par l'émotion.

Trois autres familles ont été accueillies à Ribérac. Nous remercions particulièrement la cité scolaire Arnaut Daniel pour la mise à disposition de logements ainsi que les donateurs pour les équipements.





RECONSTRUIRE RIBÉRAC

D'une ampleur considérable et sans précédent à Ribérac, la catastrophe climatique qui nous a frappés le 20 juin dernier reste omniprésente dans nos esprits. Nos difficultés sont immenses, elles touchent tous les habitants de la commune et la fragilité de nos toitures en ce début de période hivernale préoccupe chacun et chacune d'entre nous.

Nous devons rester dans la mobilisation et la solidarité.

Votre municipalité et les agents communaux sont mobilisés depuis les premiers instants. Un important travail d'écoute, d'hébergements temporaire et d'urgence, de relogement, d'accueil, a été accompli dès

les premières heures du sinistre. Plus de cinquante bâtiments publics sont aujourd'hui dans une situation délicate et précaire. La mise en sécurité et l'ouverture des écoles, la réorganisation en urgence de la restauration scolaire ont été nos priorités. Grâce à ces efforts, la rentrée scolaire s'est déroulée convenablement évitant ainsi aux 230 enfants de suivre la classe dans des établissements alentours et aux parents d'organiser de pénibles transports.

L'intervention de nos sapeurs-pompiers, épaulés par de nombreux volontaires de centres de secours de la France entière ont apporté un soulagement certain à la population. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Après la pandémie, Ribérac paie injustement un lourd tribut.

Malgré cela, notre détermination reste intacte, elle en sort même renforcée pour être à la hauteur et répondre à vos besoins essentiels pour retrouver votre vie d'avant.

Devant nous, le chantier est considérable et nous avons besoin de la solidarité de tous. Nous avons besoin du soutien des pouvoirs publics et des collectivités locales pour assumer les nombreux chantiers de travaux à engager rapidement.

Dans ce marasme, à notre rythme et malgré une situation financière toujours délicate, nous avançons. Dans ce numéro, vous prendrez connaissance de nos engagements notamment dans le domaine de la santé. A juste titre, vous attendez les premiers résultats de nos actions : ils sont là. Début novembre, le Centre Départemental de Santé ouvrira ses portes à Ribérac. Après l'obtention de la qualification en Zone d'Intervention Prioritaire, une aide à l'installation, la présence d'une borne de télé-médecine à la mairie, la majorité municipale mène plus que jamais avec détermination le combat contre la désertification médicale.

Enfin, aux donneurs de leçons ou autres persifleurs, je me permets de faire mienne cette citation bien connue : « les actes valent bien mieux que les mots ».

Alors, tous ensemble, reconstruisons Ribérac !

Nicolas Platon
Maire de Ribérac

EN IMAGES **4**

ACTUS **6**

PAGES
INTEMPÉRIES **9**

FINANCES **12**

ÉCONOMIE **13**

PROJET **14**

ZOOM
Dossier Santé **15**

EXPRESSION
LIBRE **18**

MÉMOIRE **19**

VIVRE À RIBÉRAC

HÔTEL DE VILLE

7 rue des Mobiles de Coulmiers
24600 RIBÉRAC
05.53.92.41.51
villederiberac.fr
mairie@mairie-riberac.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Le samedi de 10h à 12h

Direction de la Publication :
Nicolas PLATON, Maire de Ribérac
Rédaction : Ville de Ribérac, Claire Palué
Photographies (sauf mentions contraires) :
Ville de Ribérac, Claire Palué (p.1 ; p.14)
Maquette : Claire Palué
Tirage : Imprimerie moderne, Périgueux
Périodicité : trimestrielle
Tirage déclaré : 2500 exemplaires

Retour sur début 2022



Carnaval des écoles le 04 mars.

✓ En cours



Travaux du cimetière avec le choix d'un enherbement des allées.

✓ Réalisé!



67 arbres fruitiers ont été plantés par les enfants des classes de CM2.



25 mars : KarnaBal, 4 concerts



Exposition Don Quichotte de Pajot et Bouguin à la Collégiale en avril.



3 avril : Un succès pour la journée autour du projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée en présence de Patrick Valentin, initiateur de ce projet de société.



Semis et plantations au jardin partagé de Faye.



Jumelage Ribérac-Rietberg : voyage des jeunes ribéracois le 18 mai.



15 mai : 17^{èmes} Floralies à Ribérac.



✓ Réalisé !

Création d'un parking en face du cinéma. Il sera prochainement végétalisé !



Juin, les enfants de Jules Ferry et Notre Dame ont reçu leurs permis piétons et cyclistes délivrés par la Police Municipale.

Début juin, inauguration du court de Padel CAR Tennis réalisé en partie grâce au budget participatif du Conseil départemental Dordogne Périgord.



Départs en retraite de Chantal Andrieux et Denis Feydy.



De très nombreux ribéracais se sont retrouvés à l'occasion de la désormais traditionnelle Bodega organisée par le Comité d'Animations Festi'culturel.



Chaque vendredi de l'été : Ça a swingué avec Musiques sur le bitume sur le marché !



Carton plein cet été pour les séances de Ciné en plein avec CinéPassion Périgord.



14 juillet : Pique-nique solidaire.

Ribérac, ville sportive !

La ville de Ribérac, déjà « Terre de Jeux 2024 » s'est vue décerner le label « Ville Active et Sportive » (1^{er} laurier) lors d'une cérémonie nationale à Limoges. Cette distinction vient récompenser un dynamisme associatif, une offre d'activités physique et sportive diversifiée, innovante et accessible au plus grand nombre soutenus et accompagnés par la commune. Ce label contribue au développement d'un maillage territorial de plus en plus important (535 villes labellisées depuis 2017), et fédère les acteurs du monde sportif et les villes autour d'une ambition commune.



17 août : Temps fort sportif avec l'arrivée à Ribérac des cyclistes du Tour du Limousin-Périgord pour leur 2^{ème} étape.

L'ADRESSAGE À RIBÉRAC EN 5 QUESTIONS

Qu'est-ce que l'adressage ?

C'est l'action de créer des adresses normées afin de dénommer ses voies (rues, impasses, places, etc...) ainsi que de numéroté les habitations. L'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24) assiste la commune sur ce projet et contrôle chaque étape d'avancement.

Pourquoi créer des adresses normées ?

Cela permet à de nombreux organismes de remplir dans de bonnes conditions leurs missions de service public comme l'acheminement des courriers et des colis, l'implantation de la fibre mais également pour les secours. C'est également fait pour se repérer plus facilement ou fluidifier la circulation.

L'adressage est-il obligatoire ?

Oui, depuis de nombreuses années, pour les communes de plus de 2000 habitants, l'adressage est primordial et relève de la responsabilité du Maire. C'est le Conseil Municipal qui délibère sur la dénomination des rues et des places publiques, qui sera ensuite soumise à l'approbation du Préfet. Nous allons rattraper le temps perdu !

Qui paye pour les panneaux ?

Les panneaux avec le nom des voies sont entièrement à la charge de la commune ainsi que les numéros lors de la première installation seulement. Le propriétaire est ensuite chargé de son entretien et de son renouvellement le cas échéant.



© Droit réservés

204

AVENUES, CHEMINS,
IMPASSES, LOTISSEMENTS,
PASSAGES, PLACES,
ROND-POINTS, ROUTES,
RUES, SENTIERS & VOIES

Mon adresse va-t-elle changer ?

Non, si vous aviez déjà un numéro et un nom de voie, votre adresse ne change pas (sauf exceptions).

Oui, par contre pour les habitants des lieux-dits et autres secteurs ruraux, qui auront une nouvelle adresse normée. Celle-ci leur sera communiquée par courrier postal et ça sera ensuite à eux d'effectuer leur changement d'adresse auprès des divers organismes à l'aide du site mon.service-public.fr.

Prochainement, les nouvelles plaques de numéro seront mises à disposition à la mairie ou dans un local municipal, ces habitants devront les retirer puis les fixer eux-mêmes devant leur habitation.

378

PLAQUES SUR PIQUETS
COMMANDÉES ET POSÉES
À PARTIR DE CET AUTOMNE

UN ESPACE FRANCE SERVICES DE PROXIMITÉ

Créé par la MSA Dordogne-Lot et Garonne, l'espace France Services a ouvert au public fin 2021 dans des locaux mis à disposition par la Direction départementale des finances publiques (DDFIP).

Deux personnes de la MSA assurent l'accueil et l'accompagnement du public. Bornes libre-service, bureaux, accès à des ordinateurs et à internet, imprimante et scanner sont à votre disposition.

Coordonnées :

3 Rue Amiral Roger Dufraisse
24600 Ribérac - 05 53 91 10 30
franceservices.riberac@orange.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi et jeudi : 9h à 12h et 13h30 à 16 h 30
- Mercredi et vendredi : 9h à 12h

France services

Je ne sais pas trop où et comment faire ma demande de carte grise
Malo
23 ans

J'ai du mal à réaliser ma demande d'APL sur internet
Joëane
63 ans

VENEZ, ON VA S'EN OCCUPER !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur france-services.gouv.fr

DÉCHETS : LA REDEVANCE INCITATIVE QUI PASSE MAL

Quasiment imposée et déployée sur une majeure partie du Périgord par le SMD3 (d'autres secteurs ont fait le choix avant 2020 de garder une autonomie), la redevance incitative arrive en 2023 à Ribérac avec une réforme abrupte de gestion de nos déchets. L'arrêt de la collecte individuelle marque ce grand changement et une quarantaine de Points d'Apport Volontaire (PAV) est en cours d'implantation. Dans quelques mois, nous aurons à nous déplacer vers ces points pour jeter nos déchets ménagers. Nous regrettons fortement l'absence de concertation initialement prévue par le SMD3 à titre individuel ou en réunion publique. Nous continuons à réclamer cet échange.

C'est quoi au fait la redevance incitative ?

C'est la contribution demandée aux usagers pour utiliser le service public des déchets. Cette redevance n'est pas un nouvel impôt, mais vient remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Avec la redevance incitative du SMD3, la facturation sera en lien avec la production réelle de déchets des ménages. Seules les ordures ménagères seront payantes (sacs noirs), les autres bornes (recyclables, cartons, verres) sont en libre accès.



Que finance-t-elle ?

La redevance incitative sert à financer l'ensemble du service de gestion des déchets du SMD3 : la collecte, les déchèteries, le traitement et le développement de nouvelles filières de recyclage.

Quelles démarches dois-je effectuer ?

Chaque usager doit obligatoirement posséder un badge magnétique qui lui permet d'ouvrir les conteneurs.

Si vous n'avez pas cette nouvelle carte, vous devez en faire la demande auprès du SMD3, soit par :

- Formulaire en ligne : smd3.fr
- En version papier (si vous l'avez reçu dans votre boîte aux lettres)
- Par téléphone au 09 71 00 84 24

Dans les semaines à venir, vous recevrez votre badge qui en plus d'accéder aux points d'apports volontaires, vous permettra également d'aller aux déchèteries. A la réception de votre première facture, vous recevrez les informations pour vous créer un compte en ligne afin de suivre votre production de déchets et vos factures.

Comment se passe le dépôt de mes déchets ?

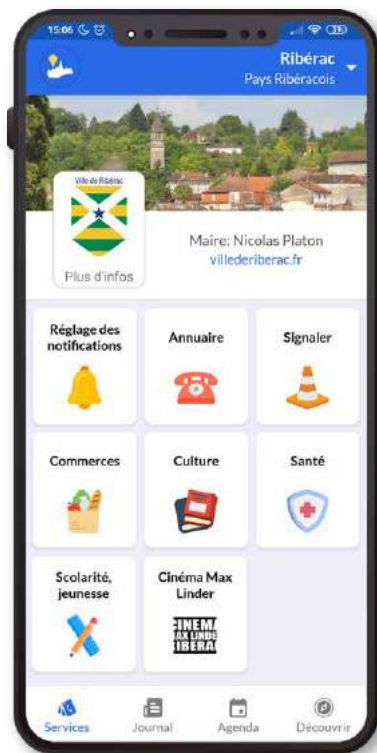
En passant sa carte devant le lecteur positionné sur la borne, l'usager ouvre le tambour pour y déposer son ou ses sacs d'ordures ménagères (2 sacs de 30L max. peuvent être déposés à chaque ouverture). L'ouverture est alors transmise et enregistrée sur la fiche de l'usager.

Combien vais-je payer ?

A la fin de l'année, l'usager reçoit à son domicile une facturation correspondant à la part fixe (abonnement + forfait calculé en fonction de la composition du foyer) et à la part variable éventuelle (appliquée en cas de dépassement du forfait).

Le paiement se fait auprès du trésor public qui collecte les fonds pour le SMD3 ou la collectivité en charge de la collecte sur la commune.

 d'infos :
smd3.fr



APPLICATION INTRAMUROS

IntraMuros est une application à destination des mairies, plus de 4000 communes l'utilisent déjà pour créer un lien direct avec leurs habitants. Votre municipalité a rejoint depuis quelques semaines ce grand réseau afin d'informer, d'alerter et de faire participer les ribéracois à la vie locale. Après le téléchargement de l'application, vous pourrez recevoir des notifications (pour les alertes majeures et/ou des informations communales) directement sur votre smartphone, obtenir la liste des commerces et des lieux de culture et de santé et parcourir une page agenda qui référence les événements de votre territoire. Vous trouverez également un annuaire avec les horaires des services municipaux et une fonctionnalité de signalement avec la possibilité de vous géolocaliser et de joindre une photo. Cette application est bien sûr gratuite pour les utilisateurs, elle est disponible sur Google Play ou Apple store. Vous n'avez pas besoin de donner ni mail ni téléphone : aucune donnée n'est collectée. Après l'installation, il suffit de choisir votre commune - Ribérac - et de découvrir facilement les rubriques !

RENOUVEAU EN GARE DE RIBÉRAC

La gare de Ribérac reprend vie...! Ce sont les jeunes de la Maison Familiale de Vanxains qui ont eu la possibilité de faire leur rentrée dans les locaux mis à disposition par la SNCF. Cette solution - trouvée grâce à la mobilisation et à l'action conjointe des élus et des dirigeants de la MFR - offrira un lieu d'accueil temporaire durant les nombreux mois nécessaires à la reconstruction du site de Vanxains totalement dévasté par la tempête du 20 juin.



RÉNOVATION DE LA POSTE POUR UN MEILLEUR ACCUEIL

Fermeture jusqu'au 15 novembre. Pendant cette période, vous pouvez retrouver les services de La Poste et de La Banque Postale à Tocane et à Verteillac (pour les opérations postales et bancaires) et au Carré Pro place Debonniere (pour les instances et les boîtes postales).



© Droit réservés

OCTOBRE ROSE

La mobilisation nationale qui lutte contre le cancer du sein revient cette année encore à Ribérac !

Dimanche 16 octobre, soutenez la cause en participant aux animations sportives (rendez-vous devant le Palais de Justice) :

- 8h30 : ouverture des inscriptions
- 9h30 : randonnée VTT 31 km
- 10h : parcours libres (VTT, marche, course) de 7 km ou 12 km.

Participation de 3€, apéritif offert en fin de matinée



VOTEZ POUR VOTRE PROJET PRÉFÉRÉ

Vous avez jusqu'au 30 octobre pour soutenir de 3 à 6 projets ! Tous les habitants du département (+ de 8 ans) peuvent voter par internet ou sur papier (bulletins en mairie).

7 projets sont proposés dans notre canton de Ribérac : 3 pour la thématique sportive, 2 en solidarité, 1 en développement durable et 1 en numérique.

+ d'infos :

budgetparticipatif.dordogne.fr

VIVRE À RIBÉRAC

8

VOS DEMARCHES D'URBANISME DÉMATERIALISÉES

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la plupart des demandes d'autorisations d'urbanisme peuvent être réalisées directement en ligne sur une plateforme numérique, accessible depuis le site internet de la ville.

Quels projets sont concernés ?

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager

Comment déposer en ligne ?

- Préparer votre dossier (formulaire CERFA adapté à vos travaux) assemblage des pièces à joindre
- Rendez-vous sur atd24.geosphere.fr/guichet-unique
- Identifiez-vous
- Déposez votre dossier

Et pour un dossier papier ?

Le dépôt des dossiers d'urbanisme reste possible en version papier si vous n'avez pas la possibilité d'accéder à la version numérique.

Horaires d'ouverture du service urbanisme à la mairie :

Du lundi au vendredi : 8h30-12h.

RIBÉRAC SOUTIENT LE TÉLÉTHON

Le Téléthon 2022 qui a lieu les 2 et 3 décembre prochain sera bien organisé dans notre ville ! Le lieu d'accueil, ne sera pas comme d'habitude la salle André Malraux, en raison des événements climatiques du 20 juin dernier, mais cet événement sera délocalisé à la salle des fêtes de Villeteureix ! Un concert (variétés, jazz...) sera proposé par la Société Musicale de Ribérac le vendredi 2 décembre à 20h30.



20 JUIN 2022

INTEMPÉRIES

UNE TEMPÊTE SANS PRÉCÉDENT S'ABAT SUR LE RIBÉRACOIS

ENCART SPÉCIAL

Retour sur l'événement
et sur l'impact de la grêle
sur nos habitations
et nos bâtiments publics



© Stéphane Klein / Sud Ouest



DOJO



CINÉMA



RESTAURANT J. FERRY



ESPACES VERTS



ECOLE DES BEAUVIÈRES



AIDES

L'État reconnaît la « catastrophe naturelle » pour 25 communes du département, dont Ribérac, qui ont été touchées par les violents orages de grêle des 20 et 21 juin, ouvrant la voie à des indemnisations. Mais seules les coulées de boue et inondations entrent dans ce périmètre.

➕ d'infos : villederiberac.fr

COLLECTE DÉCHETS

Ouverts à l'initiative de la Mairie de Ribérac, les 9 points de collecte de déchets suite à la tempête du 20 juin sont désormais fermés. Il est strictement interdit de déposer des déchets sous peine d'amende de seconde classe. Le SMD3 nous a communiqué l'importance des volumes collectés. Désormais, il convient de se rendre dans les déchèteries du secteur aux heures d'ouvertures.



SOLIDARITÉ

La municipalité s'est mobilisée à la suite de cet événement tragique. Les élus et le personnel municipal ont assuré durant plusieurs semaines des permanences afin de répondre au mieux aux difficultés des plus fragiles et des habitants en attendant l'intervention des assurances et des professionnels. Cellule psychologique, propositions de relogement, hébergements d'urgence furent dès le début proposés.

Aujourd'hui encore la situation reste critique pour un grand nombre

d'entre nous. La mairie reste mobilisée et se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

La crise sera terminée quand la dernière bâche sera retirée. Le secours catholique propose grâce à son dispositif national, la mise en place d'une cellule d'écoute en direction des personnes qui sont encore en grandes difficultés. Cette délégation interviendra en binômes directement à domicile à partir du 10 octobre et pour une durée d'un mois. Nous saluons également ici l'implication de l'ensemble des associations caritatives de la commune.



BÉNÉVOLAT



Des pompiers venus en renfort de toute la France.



Cellule de crise.

Des équipes de bénévoles ont donné de leur temps pour le nettoyage de certains sites impactés.

FINANCES

VOTE D'UNE DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Suite aux intempéries du 20 juin dernier et aux dégâts très importants occasionnés, le Conseil Municipal a voté le 28 juillet 2022 une décision modificative du budget d'un montant de **2.000.000 €** pour la reconstruction des bâtiments communaux impactés par la tempête.



Fin septembre, **90 %** de ce budget spécial "Intempéries" a déjà été engagé (devis signés mais non encore payés car travaux en cours ou non débutés).

**1^{ER} BUDGET EXCEPTIONNEL
DÉBLOQUÉ EN JUILLET**

2 M€

**SUIVI D'UN 2^E BUDGET
QUI SERA VOTÉ LORS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL
EN OCTOBRE 2022.**

BUDGET

Ribérac,
soutient
et investit

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il n'existe qu'un seul budget, mais il peut se présenter en plusieurs documents. En effet, un budget primitif est tout d'abord voté, qui énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Mais en cours d'année, des budgets supplémentaires ou rectificatifs sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution. De plus, des budgets annexes retracent les recettes et les dépenses de services particuliers.

Retour sur le vote du budget pour l'année 2022 à Ribérac :

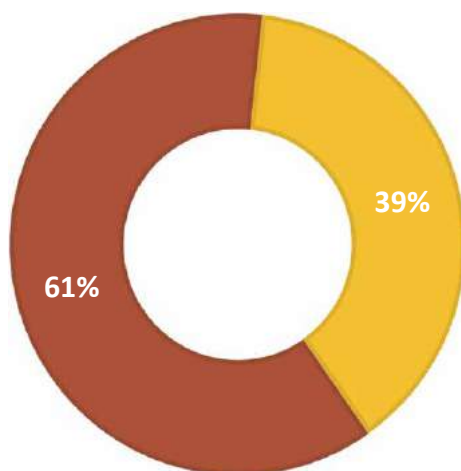
VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Il s'inscrit dans la lignée des orientations budgétaires présentées lors du conseil municipal du 9 décembre 2021. Il a, exceptionnellement, été voté en début d'année civile au conseil municipal du 4 février 2022, afin d'avoir une longue période d'exécution, notamment pour la section des investissements.

- Le **budget principal** s'élève à un montant total de **6 480 735 €** (5 217 835 € en fonctionnement et 1 262 900 € en investissement).
- Auquel s'ajoute les cinq **budgets annexes** (assainissement, cinéma, culture, abattoir et camping) qui représentent la somme de **1 979 237 €**
- Le **budget supplémentaire** voté fin juin s'élève quant à lui à **1 265 892 €**

SOUTIEN ASSOCIATIF

Souhaitant aider et pérenniser le tissu associatif, la ville a de nouveau apporté son soutien financier à de nombreuses associations ribéroises – 25 au total – pour un montant de **93 670 €** en 2022 (57 570 € pour les associations sportives et 36 100 pour les associations non sportives).



■ Associations sportives ■ Autres associations

Au vu d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 € versée au Comité d'animations Festi'culturel en ribérois, une convention de financement a été votée et signée.

0 %

EN 2022, PAS DE HAUSSE
(PART COMMUNALE)
SUR VOS IMPÔTS LOCAUX

SUBVENTIONS
D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES EN 2022

La Commune a sollicité l'État - au titre de la DETR 2022 (Dotation d'équipement des territoires ruraux) - pour le financement des travaux suivants :

• Réfection, modernisation et mise aux normes du **gymnase municipal** :
176 875 € ✓ **ACCORDÉ**

• Réfection de la **rue Roger Boniface** :
37 500 € ✓ **ACCORDÉ**

• Réfection de la **rue Jean Moulin** :
38 538 € ✓ **ACCORDÉ**

Et auprès du Conseil départemental de la Dordogne - au titre du Contrat de territoire - pour le financement des travaux suivants :

• Réfection, modernisation et mise aux normes du **gymnase municipal** :
255 725 € ✓ **ACCORDÉ**

• **Adressage** (achat des panneaux) :
9 183 € ✓ **ACCORDÉ**

RESSOURCES HUMAINES

En 2022 :

• Les effectifs des agents titulaires et stagiaires sont stables entre 2021 et 2022 (62) et les effectifs d'agents non titulaires sont en diminution (6 au lieu de 10 en 2021).

• Adhésion au service national universel (SNU). Le SNU s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans et leur offre une opportunité de vie collective pour développer leur culture de l'engagement et ainsi affirmer leur place dans la société.

SOLUTION

Vers une réouverture de l'abattoir

Au vu de la volonté de la ville de Ribérac de maintenir un outil d'abattage (après la faillite de la SEMOP) pour soutenir l'activité d'élevage sur l'ensemble du territoire, et en évitant les erreurs du passé, il a été proposé la mise en place d'une convention de délégation de l'abattoir par la commune au profit du conseil départemental de la Dordogne.

Un prestataire Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a réalisé un diagnostic en mai 2022 à la demande de ce dernier concernant l'abattoir de Ribérac et plus globalement la filière abattage en Périgord.

RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

Le département comporte 5 abattoirs : Ribérac (régie communale), Thiviers (privé), Boulazac (privé), Bergerac (SEM) et Eymet (régie communale). Et dans notre secteur, il y a 2 abattoirs hors Dordogne : Chalais et Montguyon. Celui de Ribérac présentait un tonnage annuel de 2 250 T avec une proportion de 55% de bovins, 31% de veaux, 7% d'ovins et 7% de porcins.

À l'échelle du département, il est abattu 16 600 T de bétail de plus qu'il y est élevé (+44%). On comprends donc

l'enjeu essentiel de cette filière.

En Dordogne, on comptait 6 300 exploitations en 2020, c'est presque 1/3 de moins qu'en 2010. Il y a cependant un accroissement des exploitations maraîchères, c'est la moitié des exploitations et une bonne dynamique du bio et des circuits courts (plus élevé que la moyenne nationale).

Ribérac : cœur du bassin de production du Veau Sous La mère.

La spécificité du Veau Sous La mère est liée à un mode d'élevage traditionnel et artisanal. Les veaux naissent et sont élevés dans de petites exploitations familiales, ils têtent leur mère 2 à 3 fois par jour. Cette viande est un véritable festival de sensations pour les papilles. En 2019, 1425 Veaux Sous La mère été abattus à Ribérac provenant de 150 exploitations. Depuis sa fermeture, les abattages ont été transférés à Thiviers. Le diagnostic s'achève sur une synthèse très favorable pour une réouverture de l'abattoir de Ribérac :

- Le ribéracois est au centre d'une région d'élevage, multi-espèces
- D'après les entretiens effectués, une réouverture pourrait intéresser une clientèle avec à terme une production d'environ 1000 T/an.
- Le modèle économique est viable mais il nécessite un investissement public.
- Cet outil doit être considéré comme un vecteur de développement local, et permettre la structuration ou le maintien de filières de niche (Veau Sous La mère, Cul noir périgourdin, Tannerie de luxe, etc.).

La Phase 2 du diagnostic est entamée.

OCTOBRE 2022

RÉUNION DU COMITÉ
DE PILOTAGE À RIBÉRAC

OUVERTURE PRÉVUE

**1^{ER} SEMESTRE
2024**

LES ACTIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Parce que l'alimentation en circuits courts est devenue aujourd'hui un enjeu sociétal, **les élus de Ribérac n'ont pas baissé les bras après la tragique fermeture du site.**

Depuis plus d'un an, une commission de travail composée d'élus, d'éleveurs, de la MFR prépare une nouvelle gouvernance pour ce site. La ville ne peut plus porter seule cet outil important pour le Ribéracois, c'est sur ce simple constat que le maire a réuni l'ensemble des collectivités pour accompagner la reprise.

Aussi, au lieu de l'acquisition de l'abattoir par le département (envisagé dans un premier temps avant le recours du Tribunal Administratif), il est proposé **la mise à disposition du bien pour une durée de 20 ans par la commune, contre le versement d'un loyer forfaitaire total de 200 000 €** (à régler non pas en une seule fois, mais par 4 redevances quinquennales de 50 000 € chacune, à chaque début de période) conformément aux recommandations de l'État.



PROGRAMME

Ribérac, Petite ville de demain

Le programme « Petites villes de demain » est un dispositif national qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour. Il concerne les communes de moins de 20 000 habitants qui sont des pôles importants au plan de l'économie, de la culture, des services... en leur donnant des moyens pour concrétiser leurs projets de territoire.



Actuellement dans sa première phase à Ribérac, le programme « Petites villes de demain » consiste à établir un contrat de revitalisation. Ce contrat est une boîte à outil puissante pour redynamiser notre commune. Il favorise l'investissement privé et dote les pouvoirs publics de moyens d'action accrus. Ribérac bénéficie ainsi de regards experts : il y a d'abord eu la visite d'architecte et paysagiste conseils de l'Etat (APCE) début mars, qui ont formulé des préconisations pour

valoriser la commune, tel l'aménagement d'espaces de repos et d'échanges dans le centre-ville. Ensuite, la ville a été accompagnée par SETEC organisation, un groupe d'ingénierie, qui a pris part à la définition des axes stratégiques du programme. Ceux-ci avaient en premier lieu été proposés par un groupe de travail communal. Ces axes stratégiques pour le développement de Ribérac touchent à **l'habitat, aux flux en centre-ville, à la transition écologique et à l'attractivité de la commune.**

Tout ces échanges ont permis de faire émerger un plan d'actions, qui propose des projets aussi divers que la rénovation du gymnase, la modernisation du cinéma adossé à un nouvel espace culturel et technique, une bourse aux locaux vacants (en coopération avec la Communauté de Communes) ou encore le découverture du cours d'eau le Ribéragnet.

Ce plan d'actions est en train d'être réévalué en fonction des dégâts occasionnés lors des événements climatiques du 20 juin dernier.

en 2026.....



FOCUS SUR UN PROJET RÉFECTION DU GYMNASE COMMUNAL DE RIBÉRAC

La salle multisport n'a jamais bénéficié de travaux de réfection ou d'amélioration. Son état de vétusté est très avancé et la salle ne répond plus aux normes d'accessibilité et électriques, les équipements sportifs sont obsolètes, le chauffage est énergivore... Il convient aujourd'hui - et encore plus avec les intempéries de juin dernier - de procéder à sa réfection et à son aménagement pour qu'il puisse répondre aux enjeux actuels et futurs. C'est pourquoi, des travaux de restauration et de modernisation du complexe sont envisagés dans le cadre de ce programme. Ils consistent à remettre en état la salle multisport (vestiaires, sanitaires), le dojo ainsi que la salle de gymnastique. À ces travaux d'amélioration va se rajouter en priorité la rénovation des différentes toitures.

Par ailleurs, il est prévu dans ce projet de construire un club-house qui permettra aux associations sportives de recevoir les autres clubs lors des rencontres, de pouvoir préparer et offrir des collations ou buffets grâce à une petite cuisine, mais également de pouvoir tenir des réunions ou assemblées générales.



ZOOM

SANTÉ

NOVEMBRE 2022

OUVERTURE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

Cette édition de notre magazine municipal *Vivre à Ribérac* met à l'honneur les actions que la municipalité réalise pour lutter contre la désertification médicale. Le départ de médecins généralistes depuis plusieurs années soulève une grande inquiétude pour l'offre de soins du périmètre communal et plus largement du territoire. Jamais réclamée, la qualification de Zone d'Intervention Prioritaire est enfin arrivée et c'est un dispositif intéressant pour les médecins qui souhaitent s'installer chez nous. Entre temps, nous multiplions nos recherches de médecins libéraux ou salariés et nous avons obtenu pour cette fin d'année la création d'un Centre départemental de santé sur notre commune, qui emploiera des médecins salariés par le Département de la Dordogne.

Découvrez dans ce dossier les solutions que la municipalité a déjà mises en place et les projets à venir sur ce sujet essentiel et prioritaire pour les ribéracois !

ZOOM SANTÉ

Trouver rapidement des solutions

À Ribérac, la crise de la présence médicale ne date pas d'hier. Si l'on n'a pas vraiment pris conscience que l'accessibilité aux médecins généralistes s'inscrit dans une problématique d'aménagement du territoire, aujourd'hui les élus font de la santé leur priorité.

Près de 8 millions de Français vivent dans une commune sous-dotée en médecins généralistes. Un rapport de la DREES établit que ces zones qui attirent peu les jeunes médecins sont faiblement peuplées, ont moins de commerces et d'équipements et une croissance démographique faible...

Alors, quelles solutions pour régler ce problème majeur ?

L'ARS (Agence régionale de Santé) Nouvelle-Aquitaine publie et actualise régulièrement une carte « zonage médecine libérale » qui identifie des territoires où l'offre de soins est insuffisante pour leur population. Ce classement permet ensuite d'allouer des aides à l'installation et au maintien de médecins libéraux.



ZIP

ZONE D'INTERVENTION
PRIORITAIRE,
UN CLASSEMENT DE
L'AGENCE RÉGIONALE
DE SANTÉ

Une fois ces zones identifiées, elles sont réparties en deux catégories : les ZIP (Zones d'Intervention Prioritaire), les plus fragiles et les ZAC (Zones d'Action Complémentaire), un peu moins fragiles. Les facteurs d'installation des médecins ne sont pas uniquement d'ordre financier, mais sont liés également au cadre de vie, aux conditions d'exercice, au travail en réseau avec d'autres professionnels de santé, à l'équilibre vie privée / vie professionnelle (CF Enquête du Conseil national de l'ordre des médecins, 2019).

DEMANDÉE DÈS L'ARRIVÉE DE LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ, LA QUALIFICATION EN ZIP (ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE) A ÉTÉ ATTRIBUÉE À RIBÉRAC DEPUIS LE 1^{ER} TRIMESTRE 2022.

Il s'agit là d'un premier pas essentiel pour lutter contre la désertification médicale que nous vivons toutes et tous dramatiquement. Cette qualification permettra l'obtention d'aides financières - cumulables avec les avantages de la Zone de Revitalisation Rurale - incitatives pour un médecin souhaitant s'installer à Ribérac.

UN 3^{ÈME} CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ OUVRE SUR NOTRE COMMUNE, À RIBÉRAC !

Ce projet d'envergure porté par le Conseil départemental de la Dordogne avec l'appui de la Mairie de Ribérac et la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois permettra le recrutement de médecins salariés avec une mutualisation financière. Ce dispositif sera similaire à deux autres sur le territoire de la Dordogne : Excideuil (ouvert en 2019) et Saint-Médard-de-Mussidan (2021). Ces centres de santé proposent aux médecins une nouvelle manière d'exercer : en salariat, en équipe, en coordination avec les acteurs locaux de santé. Ils peuvent ainsi se consacrer pleinement à la médecine, les fonctions d'accueil et de secrétariat sont assurées également par des salariés du Conseil départemental.

De plus, on peut trouver également à Ribérac, à la Maison du Département route de Périgueux, d'autres services médico-sociaux tels que la Protection Maternelle et Infantile (PMI), le Centre de Planification et d'Éducation familiale (CPEF), un assistant social à disposition de la population pour tous types de difficultés et le service insertion sociale et professionnelle.

OUVERTURE PRÉVUE LE

02 NOVEMBRE



2 à 3

CONSULTATIONS/JOUR SUR LA BORNE DE LA MAIRIE

LA TÉLÉ-CONSULTATION MÉDICALE, UN NOUVEAU SERVICE PROPOSÉ DEPUIS QUELQUES MOIS PAR LA VILLE DE RIBÉRAC !

Dans ce contexte difficile, la municipalité propose l'accès à une « borne santé » aux ribéracois à l'Hôtel de ville. Elle permet de s'entretenir avec un médecin généraliste à distance, sans rendez-vous, aux horaires d'ouverture de votre mairie (lundi au vendredi de 8h30 à 11h et de 13h30 à 16h).

Pour y accéder, c'est très simple :

- Se rendre à l'Hôtel de ville
- Se connecter à la borne avec votre carte vitale et carte bleue (si besoin)
- Consulter en quelques minutes un des 170 médecins généralistes de la plate-forme Medadom (2000 bornes en France). L'appareil est ensuite désinfecté et les embouts des appareils changés. Cet appareil est équipé de six dis-

positifs médicaux connectés : thermomètre, dermatoscope, otoscope, oxymètre, stéthoscope et tensiomètre, qui permet au professionnel de santé de réaliser un examen complet.



En quelques minutes, le médecin va vous aiguiller sur la marche à suivre, vous prescrire un médicament si besoin, des analyses ou vous orienter vers les urgences le cas échéant. A l'issue de la consultation, une ordonnance est délivrée si nécessaire (imprimée ou expédiée sur votre téléphone portable). Une assistance technique est à votre disposition.

Votre situation vous permet-elle de consulter en ligne ?

Vous pouvez consulter en ligne - quel que soit votre situation personnelle, votre âge ou votre situation médicale - exceptés pour une situation d'urgence ou une consultation qui demande un examen physique plus poussé. Vous pouvez effectuer une télé-consultation si vous n'avez pas de médecin traitant ou si votre médecin traitant n'est pas disponible rapidement.

Qui ne peut pas télé-consulter ?

- Les enfants de moins de 3 ans
- Les mineurs jusqu'à 16 ans s'il n'y a pas la présence d'un des parents.

Pour quels types d'affections ?

- Coronavirus
- Affections ORL et pulmonaires : otites, bouchons d'oreille, rhume, grippe, angine, bronchite, toux
- Troubles digestifs : gastro-entérite, gastrite, diarrhée, constipation
- Infection urinaire (cystite) ou mycose
- Autres : affections de la peau (éruptions cutanées, piquûre d'insectes, eczéma), allergies, affections ophtalmiques légères comme une conjonctivite



- Le renouvellement d'ordonnance (pour un traitement régulier, la pilule contraceptive...)
- Simplement, en cas de besoin d'un conseil médical.

Et les motifs contre-indiqués à la télé-consultation ?

- Les urgences qui nécessitent une prise en charge immédiate
- Les pathologies nécessitant une palpation ou un examen clinique physique
- Les prolongations d'arrêt de travail
- Les certificats d'aptitude
- Les ordonnances sécurisées

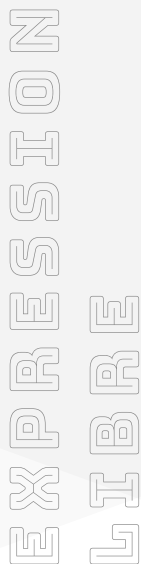
Quels sont les tarifs ?

Ce sont les mêmes que ceux pratiqués par les médecins libéraux, à savoir 25 euros pour une télé-consultation avec un supplément de 5 euros pour les enfants de moins de 6 ans.

- 70 % du prix de cette télé-consultation est pris en charge par l'Assurance maladie (pas d'avance à faire si vos droits sont ouverts sur votre carte vitale)
- 30 % (la part complémentaire) sera remboursée par votre complémentaire. Vous devrez certainement avancer le ticket modérateur.

Exemple : pour une consultation à 25 euros, le reste à charge sera de 7,50 euros. Si vous bénéficiez du tiers-payant (ALD, femme enceinte, CMU ou AME), la Sécurité Sociale prendra intégralement en charge la consultation en ligne et vous n'aurez pas à avancer les frais si vos droits sont ouverts.





MAJORITÉ MUNICIPALE

Les deux groupes minoritaires du conseil municipal ont délibérément choisi leur stratégie depuis le début de la mandature : le refus systématique des projets portés par la majorité.

Il est sain dans une assemblée municipale d'apporter et de défendre des arguments constructifs. Nous constatons tout le contraire. Ne pas soutenir des actions liées à la santé (qualification de Zone d'Intervention Prioritaire, construction d'un centre départemental de santé, aide à l'installation de médecin généraliste...) ou encore économique avec le plan de reprise de l'abattoir (dénoncé avant même de le connaître...), valorisation de bâtiments publics du centre-ville (parce que pour sauver l'activité du cœur de ville, il est nécessaire de proposer de l'habitat digne), ou encore soutien au programme de lotissements prévus dans les

prochains mois... c'est l'attitude aujourd'hui des deux groupes minoritaires ! S'ils sont devenus les spécialistes de la rumeur et du dénigrement, ils ne démontrent en rien leur volonté de travailler ensemble pour l'intérêt général.

Dans une assemblée municipale, il y a ceux qui finissent par se ranger à la raison en soutenant les projets utiles aux habitants et ceux qui, malgré tout, préfèrent s'entêter dans une opposition systématique.

Nous avons encore de nombreux dossiers à venir et vous pouvez compter sur nous pour les mener avec détermination pour toutes les Ribéracoises et tous les Ribéracois.

Ribérac, l'avenir avec vous !
Groupe de la majorité municipale

OPPOSITIONS

Profitez de ce numéro car l'information municipale est rare. 2 revues en 2 ans et demi !

Les réunions d'information n'existent plus.

Vous a-t-on informés de la réforme de la collecte des déchets ?

Vous a-t-on consultés sur l'avenir du centre-ville, la vente de l'ancienne gendarmerie, un nouveau groupe scolaire ou la construction de lotissements...?

Pas davantage de conseils de quartier et de réunions de bilan, permettant d'interroger et de donner son avis.

Le maire est-il seulement allé au-devant de vous après la tempête? Rien de tout cela, mais une gestion personnelle, fermée sur elle-même, tournant le dos à toute écoute et à tout dialogue.

Les démissions et départs en sont l'expression.

Les élus apprennent les décisions par la presse. Le conseil municipal est réuni le moins possible.

Comment s'étonner d'une montée de l'abstention lors des élections et d'une perte de confiance dans les élus ?

Nous devons nous contenter de ce que l'on nous annonce, sans débat ou échange, qu'il s'agisse de l'abattoir, du coût de la tempête ou de l'arrivée de nouveaux médecins. Sur ce dernier sujet majeur, un médecin et demi sont annoncés pour novembre. Est-ce le nombre que nous attendons au regard des besoins? Quels seront leurs horaires? Quelles gardes de nuit et de week-end ?

Nous continuerons pour notre part de vous informer. La "Voix du Ribéracois" est désormais dans vos boîtes tous les 3 mois.

Nous faisons aussi le choix du débat, avec des réunions publiques, tous les trimestres.

Plus que jamais, Ribérac a besoin d'écoute et de dialogue.

Philippe Chotard, Amandine Chevalier et Philippe Rallion.
Agir pour Ribérac.

Nous tenons tout d'abord à renouveler notre soutien à tous les sinistrés par l'orage de grêle du 20 Juin 2022. Nous avons été présents dès le soir même et continuons, à la hauteur de nos moyens, de l'être.

Inactivité et Excommunication

Inactivité de régulation de la circulation des camions dans le centre-ville. Après de multiples signalements, rien n'est fait pour sanctionner la circulation des camions de plus de 3T5 en centre-ville. Doit-on attendre qu'un drame arrive pour que les choses changent ?

Inactivité de la mairie pour la jeunesse

La jeunesse est la grande oubliée de cette mandature. Suite à notre insistance, monsieur le maire songerait à un partage de lieu dans un « HUB » culturel où nos jeunes pourraient accéder.

Excommunication auprès des citoyens

Face au grand manque de communication, il nous a été signalé qu'il suffit de consulter la page Facebook et les panneaux électroniques.

Le site internet de la ville n'est pas à jour et fonctionne mal ce qui fait qu'environ 50 % des ribéracois n'ont pas accès aux médias numériques de la ville.

Nous n'avons pas eu de bulletin municipal depuis juillet 2021.

Inactivité de développement économique dans la commune

Les projets de campagne de cette municipalité ont bien du mal à aboutir : par exemple le nouveau groupe scolaire.

Excommunication au sujet de l'abattoir

Quel projet et quelle date de mise en fonctionnement ?

Fidèles à nos convictions, nous avons à cœur de défendre les projets pour lesquels vous nous avez élus.

Votre voix compte, notre action compte, nous vous représentons.

Franck Mercier - Christophe Gontier - Olivier Buisson
Continuons Ensemble pour Ribérac

LA JUSTICE
AU CŒUR

PIERRE
MASSE

Lundi 13 décembre 2021, date anniversaire de la naissance de Pierre Masse, un salon du Ministère de la Justice a été renommé en son honneur. Le Président du Crif était présent pour ce moment de reconnaissance nationale, aux côtés du Grand Rabbin de France Haïm Korsia, du Président du Consistoire Elie Korchia, et du Président de la Licra Mario Stasi.

**13 Décembre
1879**

**NAISSANCE DE
PIERRE MASSE À RIBÉRAC**

DÉPUTÉ, SÉNATEUR, AVOCAT, CITOYEN ENGAGÉ, PIERRE MASSE A MARQUÉ L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA JUSTICE FRANÇAISE. EN 1942, IL EST DÉPORTÉ À AUSCHWITZ-BIRKENAU.

Docteur en droit et premier secrétaire de la Conférence des avocats en 1906, Pierre Masse est élu député de l'Hérault en 1914. Quelques mois plus tard, il part pour le front où sa conduite valeureuse est récompensée par la croix de guerre et la Légion d'honneur. En 1917, Paul Painlevé l'appelle dans son nouveau gouvernement et lui confie le sous-secrétariat d'Etat chargé du contentieux de la justice militaire et des pensions. En 1919, il abandonne la vie parlementaire pour se consacrer à sa carrière professionnelle. Devenu l'un des plus grands civilistes de sa génération et un éminent avocat d'assises, il siège

au conseil de l'Ordre de 1928 à 1934. L'année 1939 voit son retour en politique : il est élu sénateur de l'Hérault et adhère au groupe de la gauche démocratique. Le 10 juillet 1940 à Vichy, il tente vainement, avec Jean Boivin-Champeaux, d'obtenir de Pierre Laval l'inscription dans la nouvelle Constitution de la garantie des libertés individuelles. En octobre 1940, lors de la parution du décret chassant de l'armée les officiers d'origine israélite, Pierre Masse envoie au maréchal Pétain une lettre de protestation. Peu de temps après, il accepte d'être l'avocat de l'auteur dramatique, Henry Bernstein, grossièrement diffamé pour ses origines juives par un journaliste devenu, depuis peu et grâce aux Allemands, le directeur du journal *Je suis partout*. Sa brillante plaidoirie lui fait une publicité redoutable.

En février 1941, Pierre Masse reçoit une circulaire adressée à tous les parlementaires leur demandant de préciser s'ils sont d'ascendance juive. Dans une seconde lettre adressée au maréchal Pétain, il exprime avec vigueur son refus d'être traité en « Français de la deuxième catégorie ».

Arrêté en août 1941, il est interné à Drancy, puis à Compiègne. Dans l'un et l'autre camp, sa préoccupation première est d'aider ses camarades de captivité, consolant les uns, partageant avec les autres les quelques colis qui lui parviennent. Pour essayer de le soustraire à cette antichambre de la déportation, des amis ingénieux imaginent de toutes pièces un préten-

du abus de blanc-seing dont se serait rendu coupable Pierre Masse. Leur but, gagner du temps en suscitant une enquête approfondie, est partiellement atteint : il est ramené à la prison de la Santé et incarcéré comme détenu administratif. Mais le non-lieu prononcé par le procureur de la République le renvoie à Drancy, puis à Compiègne.

Le 30 septembre 1942, il est déporté à Auschwitz-Birkenau par le convoi n°39 où il disparaît au cours du mois d'octobre.

Texte de Marie Sarah Seeberger, responsable de la communication du CRIF Conseil représentatif des institutions juives de France (15/12/2021)



© Assemblée Nationale

Tocane St Apre
**Samedi 12
novembre**

Salle des
Fêtes
19h



**DANYÈL
WARO**

Musiques réunionnaises



OHU

Musiques à la Voix



Apéritif festif dès 19h avec

**LA BONNE
JAMBETTE**

Buvette et petite
restauration sur place

10/8€

Gratuit - de 12 ans

Renseignements et réservations

05 24 14 00 68 - 06 10 98 11 51

centre.culturel@mairie-riberac.fr

Licence 2 : PLATESV-D-2021-003271/ Licence3 : PLATESV-D-2021-003272
-2022 -

I.P.N.S- NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE -

